



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 11 juillet 2023

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
M. Marc Rivard, administrateur
M. François Trottier, administrateur

Invités

Mme Nancy Sirois, directrice générale de la ville de Cap-Santé
M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Valerie Veillette, adjointe de la Régie portneuvoise de protection incendie

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. Mario Alain propose l'ouverture de l'assemblée.
M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose que M. Francis Perron agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

23-07-036

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. FRANCOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-07-037

ANNEXE B : ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte les modalités d'intégrations d'une nouvelle municipalité suivante :

Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément à l'article 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* ou à l'article 6.24 du *Code municipal du Québec*, sous réserve des conditions suivantes :

- Obtenir le consentement unanime des Municipalités ;
- Accepter les conditions d'adhésion prévues à la présente entente en plus de celles que la RÉGIE établira en sus des suivantes ;
- Acquitter, en un seul versement, un paiement d'adhésion équivalent à dix pour cent (10%) du montant estimé de la quote-part de l'an 1 suivant l'intégration de la nouvelle municipalité.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

23-04-036

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. Mario Alain que la séance soit levée à 10h30

Michel Blackburn, président

Mario Alain, Secrétaire-
trésorier